

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 17 novembre de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 10/11/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, THOMAS Sébastien, STEFANUTTI Isabelle, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, MANNEVEAU Julie (visioconférence), KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, POULMARC'H Bertrand, LE MOIGNE Philippe, GUILLEMOT André, DREANO Christelle, LAOUENAN-LE LEC Françoise, JAFFRY Bernard, CROM Florence, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : CLEMENT Isabelle, pouvoirs à POULMARC'H Bertrand
TANGUY Christine, pouvoirs à LAOUENAN-LE LEC Françoise
GUET François, pouvoirs à THOMAS Sébastien
ANDASMAS Anissa, pouvoirs à STEFANUTTI Isabelle

Secrétaire de séance : GRIJOL Christian

Projet Délibération N° DE 108-2022

Objet : Désignation des dimanches travaillés pour l'année 2023

Rapporteur : Marc RAHER

En application des dispositions de la loi 2015-990 du 06 août 2015 « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » dite loi Macron, l'avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale dont la ville sollicitante est membre, est requis avant toute décision définitive et prise d'arrêté pour la désignation des dimanches travaillés.

Le bureau municipal de la commune de Douarnenez propose les dates suivantes pour l'année 2023 :

- Le dimanche 15 janvier,
- Le dimanche 4 juin,
- Les dimanches 2, 23 et 30 juillet
- Les dimanches 6 et 13 août,
- Les dimanches 10, 17 et 24 décembre.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement et développement du 3 novembre 2022

Vu l'avis du bureau du 7 novembre 2022,

Il est proposé :

- **D'émettre un avis favorable à l'ouverture des commerces les dimanches sur les dates énoncées ci-dessus.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité les dispositions proposées. Contre : 2 (K CHANTREAU, H TUPIN), abstention : 1 (F CROM), pour : 23.

Fait et délibéré le 17 novembre 2022.

Le Président,

Philippe AUDURIER

